

Guide pour fonder une association



Lorsque des personnes se réunissent pour des activités ou des projets communs, des questions juridiques se posent. Il s'agit, par exemple, de la responsabilité et des droits de codécision des personnes impliquées. Ce rassemblement est régi par la loi. Mais il peut aussi être organisé par le biais de contrats. Cela vaut également pour la création d'associations.



Et si nous ne réglementons rien du tout?



Une association enregistrée est une organisation appropriée si un grand nombre de personnes veulent mener un projet qui n'est pas principalement axé sur des activités économiques.

Si l'association n'a pas de règles particulières, elle est généralement traitée comme une GbR (Gesellschaft bürgerlichen Rechts). Une GbR peut également être appelée une société BGB (Code civil allemand). Dans ce cas, tous les participants ont les mêmes droits et obligations. Toutefois, ils sont responsables des dettes de la société. En outre, une telle GbR est automatiquement dissoute si l'un des participants s'en va.

LES CONTRATS SONT IMPORTANTS!

Même si les parties concernées ne règlent pas leur coopération par des contrats, les règles juridiques s'appliquent. Or, celles-ci ne sont souvent pas optimales. Il faut avant tout garder à l'esprit que les contrats (y compris les statuts d'une association) sont faits pour le cas où un litige surviendrait! Tant que tout le monde soit d'accord, les accords peuvent être modifiés à tout moment. S'il y a un litige, cela peut mettre en péril le projet car l'argent est souvent en jeu.

C'est pourquoi il est judicieux de donner à ces projets un cadre juridique solide. Dans ce cas, une association enregistrée (e. V.) est un bon choix si

- ✓ un grand nombre de personnes se réunissent dans un but non économique et
- ✓ l'adhésion et le départ des membres ne doivent pas être compliqués.

Pourquoi fonder un e. V.?

Les avantages de l'e. V. sont:

- ✓ Les participants ne sont pas responsables des obligations contractuelles de l'association. Surtout, les membres sont bien protégés.
- ✓ L'e. V. peut porter son propre nom, elle peut conclure des contrats (par le biais de son conseil d'administration).
- ✓ L'e. V. peut être une organisation à but non lucratif (une GbR, par exemple, ne peut pas l'être).
- ✓ Les membres ont des droits et des devoirs égaux, cela vaut surtout pour la participation aux prises de décision.
- ✓ Les coûts pour la création de l'e.V. ne sont pas élevés.



Les inconvénients de l'e. V. sont:

- ✗ Il ne peut pas avoir une activité économique prédominante (par exemple, tenir un restaurant ou un magasin).
- ✗ Elle doit compter au moins 7 membres.
- ✗ Un statut doit être rédigé et l'association doit être inscrite au «registre des associations».

La création d'une association enregistrée vaut la peine, surtout si l'association souhaite recevoir un financement.

QU'EST-CE QUE LE «REGISTRE DES ASSOCIATIONS»?

Le registre des associations (Vereinsregister) est un registre public tenu auprès du tribunal d'instance de la ville ou du district. On y inscrit notamment le nom de l'association et les noms des membres du conseil d'administration. Les associations enregistrées reçoivent un extrait du registre comme preuve, dont elles ont besoin, par exemple, pour ouvrir un compte bancaire.



Combien coûte la création d'une association?



L'enregistrement d'une association auprès du tribunal local coûte actuellement 75 euros à Berlin. Les coûts de certification et de la procédure d'enregistrement par un notaire sont d'environ 70 euros.

Il n'y a pas d'autres frais, sauf si vous faites appel à un avocat pour rédiger ou modifier les statuts.

Si des modifications sont apportées après la fondation, par exemple un changement du conseil d'administration, des modifications des statuts, des frais seront à nouveau facturés.

Association non constituée en société

L'association non enregistrée (non légale) est assez courante. Elle peut aussi – comme la GbR – naître «automatiquement», si les caractéristiques suivantes sont remplies:

- ✓ Elle dispose d'une direction, c'est-à-dire d'une personne qui s'occupe de l'organisation.
- ✓ Au moins trois personnes sont impliquées.
- ✓ L'association ne se dissout pas lorsque les membres changent.
- ✓ Elle a son propre nom.

Juridiquement, l'association non enregistrée est largement traitée de la même manière que l'association enregistrée, tant qu'elle n'exerce pas d'activité économique.



Les inconvénients de l'association non enregistrée sont avant tout:

- ✗ Les membres sont personnellement responsables si l'association est économiquement active.
- ✗ Elle ne dispose pas d'un compte à son nom dans la plupart des banques.
- ✗ Elle ne reçoit souvent pas de financement.

Par conséquent, il est souvent plus avantageux de fonder une association enregistrée.

Une association non enregistrée est particulièrement adaptée si l'association ne manipule qu'une petite somme d'argent et n'organise pas d'événements ou n'exerce pas d'activités économiques.



Les étapes de la création d'une association enregistrée

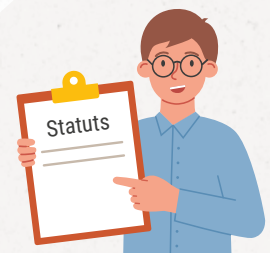
L'enregistrement de l'association et le statut d'organisme sans but lucratif peuvent échouer en raison de formalités mineures. C'est pourquoi vous devez demander l'aide d'un professionnel dans ce domaine.

Il faut au moins trois membres pour fonder une association enregistrée, et sept pour l'inscrire au registre des associations. Une fois l'association enregistrée, le nombre de membres ne peut pas descendre en dessous de trois, sinon l'association sera radiée du registre.



La constitution en société se déroule comme suit:

- 1 Les participants doivent rédiger des statuts. Elle contient les règles les plus importantes pour leur coopération au sein de l'association. Certaines clauses sont exigées par le tribunal d'enregistrement pour que l'association soit enregistrée.



- 2 Si l'association doit devenir une association à but non lucratif, le statut doit être envoyé au centre des impôts pour examen avant de s'inscrire au registre des associations. Le centre des impôts vérifie gratuitement si l'association peut devenir une ASBL avec ce statut.



- 3 Les participants tiennent une première réunion (réunion de création). Là,

- ✓ il est décidé que l'association sera fondée,
- ✓ le statut est adopté,
- ✓ le conseil d'administration est élu.



- 4 Le statut doit être signé par au moins 7 membres.

- 5 La réunion de formation fait l'objet d'un procès-verbal.



- 6 Les membres élus du conseil d'administration doivent se présenter avec les statuts et le procès-verbal de constitution chez un notaire, qui certifie la constitution et inscrit l'association au «registre des associations».

- 7 Si le tribunal d'enregistrement ne constate aucune erreur dans le statut de l'association et le procès-verbal, l'association est enregistrée et elle reçoit un extrait du registre à titre de confirmation.



Le statut de l'association

La rédaction du statut de l'association ne nécessite pas nécessairement l'assistance d'un avocat. Les modèles de statuts largement disponibles constituent généralement un bon guide. Les statuts d'une association ayant des activités similaires sont également utiles. De nombreuses associations publient leurs statuts sur internet. Par ailleurs, vous ne pouvez pas consulter les statuts des associations enregistrées au «registre des associations», à moins de pouvoir fournir une raison importante.

Les statuts doivent contenir les informations et règlements suivants:

- ✓ Nom de l'association
- ✓ Sièg social de l'association (indiquer uniquement la ville, pas la rue)
- ✓ Règlement sur l'enregistrement de l'association au registre des associations
- ✓ Objet de l'association
- ✓ Exclusion et admission des membres
- ✓ Cotisations des membres
- ✓ Certification des résolutions (enregistrement des procès-verbaux)
- ✓ Formation du conseil d'administration
- ✓ Convocation de l'assemblée générale (quand et comment)

Si l'un de ces éléments fait défaut, le tribunal d'enregistrement refusera l'enregistrement. En outre, les statuts doivent contenir une section expliquant à quelle autre organisation sans but lucratif les fonds de l'association iront en cas de dissolution.



Vereinssatzung

- § Vereinsname
- § Vereinssitz
- § Eintragung Vereinsregister
- § Vereinszweck
- § Aus- und Eintritt
- § Mitgliedsbeiträge
- § Protokollierung
- § Vorstand
- § Mitgliederversammlung

Le nom de l'association



Le nom de l'association doit pouvoir être clairement distingué des autres associations du district d'enregistrement. Il ne doit pas non plus être trompeur (par exemple, tromper sur la nature et la taille de l'association).



Notez que l'enregistrement n'entraîne pas la protection du nom. Les violations du droit des noms et des marques peuvent non seulement rendre nécessaire le changement de nom à une date ultérieure, mais aussi entraîner des demandes de dommages et intérêts considérables. Par conséquent, il convient de vérifier soigneusement si le nom n'est pas déjà utilisé.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration gère l'association et conclut tous les actes juridiques en son nom. Il doit être composé d'au moins une personne et est élu par l'assemblée générale.

La composition du conseil d'administration doit être précisée dans les statuts. Dans la plupart des cas, le conseil sera composé d'une à cinq personnes.

Le statut doit stipuler si les membres du conseil d'administration sont autorisés à représenter l'association individuellement ou conjointement, c'est-à-dire s'ils peuvent conclure des transactions au nom de l'association. Par exemple, il peut être stipulé que deux des trois membres du conseil d'administration représentent conjointement l'association. Seuls deux membres du conseil d'administration peuvent alors conclure des contrats pour l'association.

Le statut ne doit pas prévoir un trop grand nombre de membres du conseil d'administration, car souvent il n'y a pas assez de personnes pour occuper tous les postes. En général, deux membres du conseil sont suffisants.

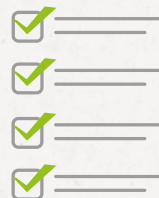


L'Assemblée générale

L'assemblée générale prend toutes les décisions importantes de l'association. Il s'agit par exemple de l'élection du conseil d'administration, des modifications des statuts ou de la décharge du conseil d'administration. Le moment et la fréquence de l'assemblée générale peuvent être réglementés dans les statuts. Sinon, c'est le conseil d'administration qui décide. Il invite les membres à l'assemblée et établit un ordre du jour. L'ordre du jour est important dans l'invitation.

Les résolutions effectives ne peuvent être adoptées que sur les points de l'ordre du jour spécifiés dans l'invitation (sauf disposition contraire des statuts).

Ordre du jour



Le statut d'association à but non lucratif

Le caractère non lucratif d'une association ne résulte pas de son inscription au «registre des associations». Cela n'a pas non plus de rapport avec l'enregistrement de l'association. Le statut d'association à but non lucratif (plus précisément : l'allégement fiscal) est une question fiscale. Il est accordé et certifié par le centre des impôts sur demande. Le statut d'association à but non lucratif présente principalement des avantages fiscaux. Les plus importants sont:

- ✓ Une partie des revenus de l'association reste exonérée d'impôts.
- ✓ Le taux réduit de TVA (7 % au lieu de 19 %) s'applique à certains services.
- ✓ L'association peut délivrer des reçus de dons. Les dons donnent ensuite droit à une réduction d'impôt. Cela motive d'autant plus à donner et permet d'augmenter le volume des dons de l'association.

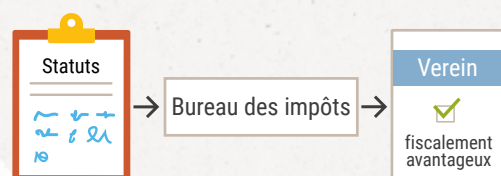


De nombreuses subventions ne sont accordées qu'à des associations à but non lucratif. Toutefois, le statut d'association à but non lucratif est assorti d'un certain nombre de conditions. Cela concerne avant tout:

- ✓ les restrictions sur l'utilisation des fonds
- ✓ des restrictions sur l'activité économique
- ✓ des limitations strictes des paiements aux membres
- ✓ une comptabilité soumise à un plus grand nombre d'obligations

C'est pourquoi il convient d'examiner soigneusement à l'avance si le statut d'association à but non lucratif est vraiment utile pour l'association. Il n'est pas judicieux pour toutes les associations.

Une demande de statut d'association à but non lucratif doit être introduite auprès du centre des impôts compétent. Pour ce faire, l'association doit présenter ses statuts. Si les conditions sont remplies, le centre des impôts accorde d'abord une exonération provisoire (pour une durée maximale de 18 mois). Comme preuve, l'association reçoit un avis d'exonération. Après la présentation de la première déclaration fiscale, l'exonération est accordée pour trois ans à l'avance.



Le statut d'association à but non lucratif est indispensable si l'association veut délivrer des reçus de dons. De plus, de nombreuses subventions ne sont accessibles qu'aux organisations sans but lucratif.

Associations et taxes

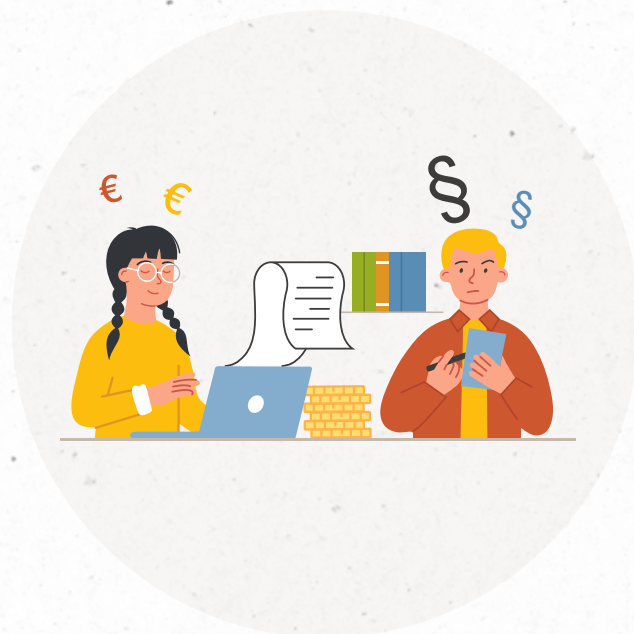


Si une association cherche à obtenir le statut d'association à but non lucratif, elle devra traiter avec le centre des impôts dès sa création.

Une association – comme toute entreprise – devient imposable lorsqu'elle génère des revenus ou des bénéfices correspondants. Les cotisations des membres, les dons et les subventions sont exonérés d'impôts.

En revanche, la plupart des autres revenus (par exemple, la vente de nourriture et de boissons, les droits d'entrée, les recettes publicitaires, etc.) sont généralement imposables.

La coexistence de revenus traités différemment sur le plan fiscal rend la fiscalité (et donc aussi la comptabilité) des associations à but non lucratif assez compliquée – du moins si l'association a différentes sources de revenus.



IMPORTANT:

Les associations doivent être très attentives à leurs obligations fiscales. Le centre des impôts peut tenir le conseil d'administration personnellement responsable si l'association ne remplit pas ses obligations.

Dons

Le statut d'association à but non lucratif est souvent demandé principalement pour que l'association puisse délivrer des reçus de dons. Or, elle ne peut le faire qu'après avoir reçu un avis d'exemption du centre des impôts.

Les modèles de texte officiels doivent être utilisés pour les reçus de dons. Une distinction est faite entre les dons en espèces et les dons en nature.

L'association est responsable des reçus de dons délivrés de manière incorrecte et de l'utilisation incorrecte des dons. C'est pourquoi le conseil d'administration doit être particulièrement vigilant dans ce domaine.



Ce que vous devez encore savoir

En Allemagne, il existe de nombreuses réglementations légales et obligations de déclaration lorsqu'une organisation exerce des activités économiques.

Si des revenus et des excédents sont générés par des activités économiques, un enregistrement d'entreprise est généralement requis. Une licence de restaurant est nécessaire pour la vente de nourriture et de boissons, notamment d'alcool. Si de la musique est jouée ou diffusée, des notifications et des paiements à la GEMA sont nécessaires.

Si 50 % (ou plus) des membres du conseil d'administration de l'association ne sont pas des citoyens de l'UE, l'association doit être signalée à la police en tant qu'association d'étrangers* dans les deux semaines suivant son enregistrement, conformément à l'article 14 de la loi sur les associations.

Toute personne qui fonde une association doit également s'informer sur ces questions, car les infractions peuvent entraîner des amendes.

Une association doit également souscrire une assurance responsabilité civile dédiée aux associations (Vereinshaftpflicht). Il est conseillé de se faire conseiller à ce sujet.

* Le terme «association d'étrangers» est utilisé dans la «loi sur les associations» et est donc également utilisé ici. Cependant, la House of Resources considère d'un œil critique l'utilisation du terme «étranger» dans ce contexte; en effet, le terme suggère que la personne vit à l'étranger et ne donne pas l'impression que le centre de vie d'une personne puisse se trouver en Allemagne. Or, il existe de nombreuses personnes qui vivent ici depuis des années, voire des décennies, sans passeport allemand ou européen.



 → Gewerbeschein

 → Gaststättenerlaubnis

 → GEMA



Rapport à l'Association des étrangers

De nombreuses réglementations applicables aux entreprises s'appliquent également aux associations. Par exemple, elles doivent avoir une licence si elles vendent régulièrement de la nourriture et des boissons ou organisent des événements. Souvent, et surtout, un enregistrement d'entreprise est nécessaire.

Checklist pour la création d'une association

- ✓ **Identifier 7 membres fondateurs**
- ✓ **Déterminer le nom de l'association**
- ✓ **Rédiger le statut de l'association**
- ✓ **Envoyer le statut au centre des impôts pour un examen préliminaire (non contraignant)**
(délai de traitement d'environ 4 à 6 semaines)

Une fois que le statut a fait l'objet d'un examen préalable par le centre des impôts:

- ✓ **Tenir l'assemblée générale de fondation de l'association**
Bien qu'aucune invitation formelle ne soit requise pour cette assemblée générale, cette réunion doit être préparée exactement de la même manière que les futures assemblées générales annuelles (obligatoires): respecter le formulaire et le délai d'invitation, rédiger le procès-verbal de la réunion de formation, nommer un secrétaire, élire le conseil d'administration, éventuellement élire d'autres organes (tous ceux prévus par le statut), adopter et signer le statut, établir une liste de présence des membres fondateurs, établir une liste d'adresses du conseil d'administration.
- ✓ **Notarisation des signatures du conseil d'administration par un notaire**
- ✓ **Demander l'enregistrement de l'association auprès du tribunal d'instance de Charlottenburg (peut être fait par le notaire)**
Envoyer au tribunal les documents suivants. Demande d'enregistrement de l'association, statuts de l'association, procès-verbal de la réunion de constitution.

Après avoir reçu l'extrait du «registre des associations» du tribunal local:

- ✓ **Demande de reconnaissance en tant qu'association à but non lucratif auprès du centre des impôts** avec les documents suivants: demande d'exonération de l'impôt sur les sociétés, statuts, procès-verbal de la réunion de constitution, extrait du registre, liste des adresses du conseil d'administration, formulaire sur l'enregistrement fiscal (délai de traitement d'environ 2 à 3 semaines)
- ✓ **après réception de l'avis d'exonération du centre des impôts**, un compte bancaire sans frais peut être ouvert, les dons et subventions peuvent être acceptés
- ✓ **Fini! 😊**

Liens utiles



Exemple de procès-verbal de réunion de formation

Besuchen Sie: <https://www.bmj.de/>

Service/Broschüren und Infomaterial/ Suche: Leitfaden zum Vereinsrecht /

Teil: Muster eines Gründungsprotokolls



Exemple de statut d'association

Besuchen Sie: <https://www.bmj.de/>

Service/Broschüren und Infomaterial/ Suche: Leitfaden zum Vereinsrecht /

Teil: Mustersatzung eines Vereins



Guide du droit des associations

Besuchen Sie: <https://www.bmj.de/>

Service/ Broschüren und Infomaterial/ Suche: Leitfaden
zum Vereinsrecht



Informations sur l'enregistrement auprès du tribunal local

<https://service.berlin.de/dienstleistung/326808/>



Vereinsknowhow Verlags- und Service UG (en anglais)

www.vereinsknowhow.de



Questions et réponses sur les impôts dans les associations

Besuchen Sie: <https://www.berlin.de/sen/finanzen/>

Steuern/ Informationen für Steuerzahler/ FAQ Steuern/ FAQ Vereine
und Gemeinnützigkeit



Informations sur le travail dans une association

Besuchen Sie: <https://www.buergergesellschaft.de/Praxishilfen/> Arbeit
im Verein

GLOSSARY

e. V. et «registre des associations» (*Vereinsregister*)

e. V. signifie association enregistrée. Une association devient une entité juridique lorsqu'elle est inscrite au registre des associations auprès du tribunal local compétent. L'association se voit alors attribuer le suffixe e. V. et reçoit un extrait du «registre des associations» ainsi que son propre numéro de registre des associations.

Organisme et personne morale (*Körperschaft und juristische Person*)

Une association appartient à la forme juridique de la société. Il s'agit d'une association de personnes dans un but commun, qui, en tant que personne morale, possède une capacité juridique propre et est représentée par des organes d'association. Les membres de l'association sont désignés comme des personnes physiques, l'association en tant qu'organisation comme une personne morale.

Statut d'organisme à but non lucratif (*Gemeinnützigkeit*)

Les associations dont les activités servent le bien commun sont désignées comme étant à but non lucratif. Les objectifs de l'activité à but non lucratif peuvent inclure la promotion de l'éducation et de l'instruction, de l'art et de la culture, de la protection de l'environnement, du bien-être des animaux et de la conservation de la nature, la promotion de l'ouverture à l'international, de la tolérance

dans tous les domaines de la culture et de l'entente entre les peuples, ou encore la promotion de la jeunesse et l'assistance aux personnes âgées. Le statut d'association à but non lucratif présente D'organisme à but non lucratif sont énoncées aux articles 51 à 68 du code fiscal allemand (AO). Le statut d'organisme à but non lucratif doit être demandé au centre des impôts. S'il est accordé, l'association reçoit l'avis d'exemption. Le statut d'association à but non lucratif présente certains avantages pour les associations, tels que des avantages fiscaux et la possibilité de collecter des dons et de demander des subventions.

Code fiscal (AO) (*Abgabenordnung*)

Le code fiscal allemand (AO) contient des paragraphes importants sur le thème de l'imposition des associations et du statut d'organisme sans but lucratif pour les associations. La loi y énumère les objectifs qui peuvent être considérés comme non lucratifs.

Avis d'exemption (*Freistellungsbescheid*)

Elle indique que l'association est exonérée de l'impôt sur les sociétés et est donc une organisation à but non lucratif. Il certifie l'objet exact (= quelle(s) section(s) du code des impôts) pour lequel l'association bénéficie du statut d'organisme de bienfaisance. Dans le cas d'une nouvelle fondation, le certificat est valable (provisoirement) pendant 3 ans à compter de la date de délivrance. Pendant cette période, le premier contrôle fiscal doit

être effectué, ce qui peut prendre 1 ou 2 ans. Par la suite, la période de contrôle peut être portée à 3 ans si l'association n'exploite pas d'activité commerciale. Un avis d'exonération, s'il est émis, est valable pendant 5 ans à compter de la date d'émission. Pour recevoir cet avis, l'association doit alors soumettre au centre des impôts une déclaration d'impôt sur les sociétés accompagnée d'un calcul de l'excédent ainsi qu'un rapport d'activité et un état de l'actif et du passif.

Assemblée générale (*Mitgliederversammlung*)

L'assemblée générale est le deuxième organe obligatoire, avec celui du conseil d'administration, nécessaire à l'existence et au fonctionnement d'une association. L'assemblée générale est la structure de l'association dans laquelle les membres prennent les décisions fondamentales pour l'association. Les formalités relatives aux travaux de l'assemblée générale, les conditions d'invitation des membres à l'assemblée générale, les règles relatives à l'ordre du jour et au vote de celui-ci doivent être précisément définies dans les statuts.

Statuts (*Satzung*)

Une association qui veut être inscrite au registre des associations pour devenir une «e. V.» a besoin d'un statut écrit. Le statut est donc souvent appelé la «loi fondamentale»

de l'association. Il appartient à l'association de rédiger le statut et son contenu et de se doter d'un statut adapté à l'association. Les dispositions fondamentales ainsi que le mode de fonctionnement de l'association y sont fixés.

Une association peut, dans une large mesure, formuler sa propre base juridique pour les droits et devoirs de ses membres et pour sa structure organisationnelle. Le statut est le document juridique central.

Conseil d'administration (*Vorstand*)

Le conseil d'administration est élu lors de la réunion de formation, puis confirmé ou réélu chaque année par l'assemblée générale. Comme l'assemblée générale, le conseil d'administration est l'un des organes obligatoires de l'association. Sans lui, l'association ne peut agir et donc exister. Il représente l'association en justice et à l'amiable et conduit les affaires de l'association; le BGB (code civil allemand) le considère comme un représentant légal. Compte tenu de l'importance du conseil d'administration pour l'association, ce domaine doit être réglé de manière exhaustive dans les statuts, car les dispositions de base correspondantes du BGB ne sont généralement pas suffisantes. Cela concerne aussi bien l'élection et la composition que les pouvoirs de représentation du conseil d'administration.



Éditeur

House of Resources Berlin
Marchlewskistraße 27
10243 Berlin

Tel (030) 23 98 93 91

Fax (030) 2 79 01 26

Mail kontakt@house-of-resources.berlin

www.house-of-resources.berlin

www.facebook.com/HoRBerlin



Auteurs

Wolfgang Pfeffer (expert en droit des associations, fondateur et exploitant du site web www.vereinsknowhow.de)

Équipe de la House of Resources Berlin

Layout: Cornelia Agel, sevenminds.de

Gefördert durch:



Bundesministerium
des Innern, für Bau
und Heimat

aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages